

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Référence
2026_41

L'an 2026 et le 11 Mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Madame CLARISSE Béatrice, Maire.

Objet de la délibération
Demande de subvention 2026 Volet 3

Présents :

Mme CLARISSE Béatrice, Maire, M. GERMAIN Alain, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, M. RABOURDIN Pascal, Mme FARARICE Céline, M. CALCADA Bruno, M. JOSEPH Maxime, Mme BILLIAU Katia, M. ANDREO Cyril, Mme BRIAND Véronique.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Absent excusée :

Mme MAREST Caroline, donne pouvoir à Mme FARARICE Céline

Date de la convocation
04/05/2026

A été nommée secrétaire : M. BESSE Gérard

Date d'affichage
04/05/2026

Objet de la délibération : Demande de subvention 2026 Volet 3

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Madame le Maire expose la situation suivante :

Considèrent que l'ostéopathe de Montcresson ne pouvait plus exercer dans le local qu'elle occupait sur la commune, et qu'elle offre un service à la population apprécier des montcressonnais,

Considérant que les infirmières de la commune souhaitaient disposer d'un cabinet médical,

Considérant que le Département du Loiret avait autorisé à titre exceptionnel le démarrage des travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention, dans le cadre du Volet 3,

La commune à réaliser les travaux afin de permettre l'emménagement de l'ostéopathe et des infirmières courant mars 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Montargis
Le : 12/05/2026

Et

Publication ou notification
du :12/05/2026

Le coût des travaux s'élève à : 122 191.56 € TTC

Madame le Maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible à une aide de Département du Loiret dans le cadre du Volet 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'adopter la demande de subvention pour le local paramédical, pour un montant de 30 901.94 € HT

Confirme le plan de financement comme suit :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Maitrise d'œuvre	9 725	11 670	Département	30 901.94
Gros œuvre et façade	2 167.50	2 601.00	Autofinancement	72104.53
Couverture	13 326.7	15 992.04		
Menuiserie	15441.99	18 530.39		
Cloisons, faux plafond et isolation	18 535.4	22 242.48		
Plomberie- Chauffage	16 066.05	19 279.27		
Electricité	9 274.73	11 129.68		
Carrelage	11 388	13 665.6		
Peinture	1 985+5096.1	1985+5096.1		
TOTAL :	10 3006.47	122 191.56		

Sollicite une subvention d'un montant de 30 901.94 € auprès du Département du Loiret, correspondant à 30 % du montant des travaux.
Charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/05/2026
Le Maire
Béatrice CLARISSE

